

# Déclarer sa PAC en autonomie.

## OBJECTIFS

- Connaître les principales nouveautés de la PAC 2023-2027 sur le programme 2025 ayant un impact sur la déclaration PAC.

- Savoir utiliser Telepac en autonomie.

## PRÉ-REQUIS

Être éligible aux aides PAC.

Accès à Télépac indispensable – venir avec ses codes actifs.

## CONTENU

- Connaître les principales nouveautés de la PAC 2023-2027 ayant un impact sur la déclaration PAC en 2025

- Connaître et savoir organiser les informations nécessaires à la télédéclaration

- Savoir utiliser les principales fonctionnalités du logiciel et respecter les différentes étapes de la saisie : créer son compte, utiliser l'outil graphique et cartographique, enregistrer des cultures, réaliser la demande d'aide

- Savoir contrôler les informations enregistrées et les corriger.

Contenus :

Rappels sur l'admissibilité des surfaces, les aides (1er et 2ème pilier) et la conditionnalité.

- Présentation des nouveautés de la PAC sur 2025

- Présentation des formulaires du dossier PAC et des documents nécessaires à la télédéclaration

- Les principales fonctionnalités du logiciel

- Les différentes étapes de la saisie :

- Créer son compte

- Utiliser l'outil graphique et cartographique,

- Enregistrer des cultures,

- Réaliser la demande d'aide,

- Le contrôle des informations enregistrées et la correction.

Bilan de fin de formation.

Méthodes pédagogiques et moyens pédagogiques : Apports théoriques, Échanges et questions avec l'intervenante et l'animateur ; Temps individuels ; L'intervenant amènera les apports théoriques nécessaires et guidera les échanges ; Exercices pratiques sur des postes informatiques individuels (connectés à internet).

Fin de la formation, un temps sera réservé à la mesure de la satisfaction des stagiaires et à une auto-évaluation des acquis. Un certificat de réalisation et un support de formation seront remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

## DATES, LIEUX ET INTERVENANTS

Date	Lieu	Intervenant
29/04/2025	Maison Paysanne, 1 Av.Salvador Allende 11300 Aude	Intervenant : Yann Vetois, paysan dans l'Aude, ancien accompagnateur au sein de l'ADEAR de l'Aude. Animation : Olivier Lozat, Confédération Paysanne de l'Aude.

## Infos complémentaires

### ORGANISÉE PAR

Maison Paysanne Aude

**DURÉE** : 1 jour(s)

**DATE LIMITE** : 22/04/2025

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation accessible aux personnes à mobilité réduite, pour les autres types de handicap merci de nous contacter.

### TARIFS

Frais pédagogiques : 175€. Formation pouvant être prise en charge par le VIVEA (si enveloppe disponible). Non éligible VIVEA, nous contacter.

### ATTESTATION

Aucune

### RENSEIGNEMENTS

Marie Coupet, responsable de stage.  
mcoupet@mp11.fr

Maison Paysanne Aude

11 300 Limoux

Tel. 07 55 67 96 43

N° d'organisme de formation :  
76110169011

**SATISFACTION** : général de la MP11  
2024 : 94.7

**THÈMES**

Gestion d'entreprise

**FINANCEURS**

VIVEA